

PRADES-LE-LEZ

Etude d'un aménagement transitoire cyclable
sur la contre allée à la RM17

03/05/2021

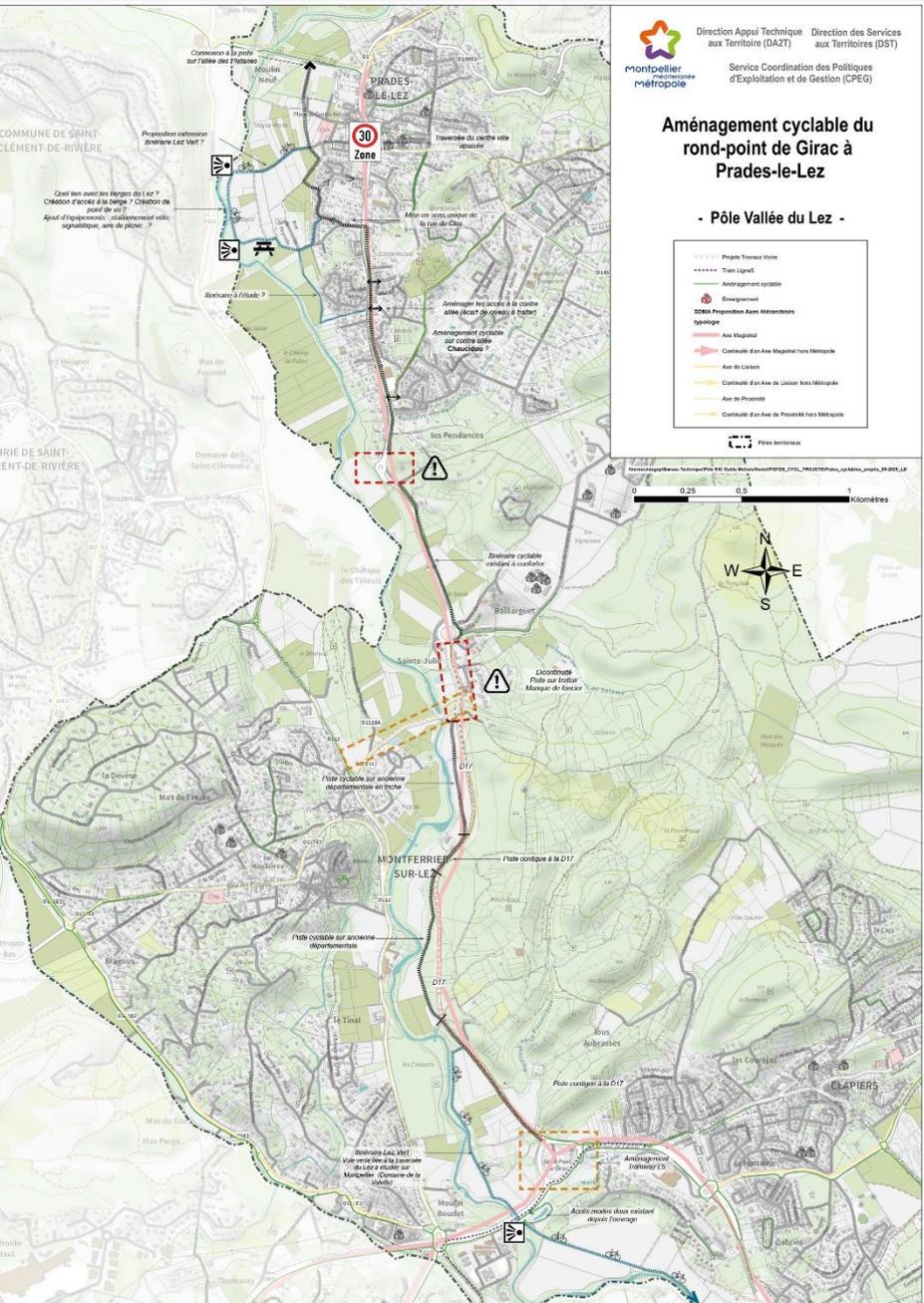
Axe magistral Vélo – Aménagement cyclable du rond-point de Girac à Prades-le-Lez

Direction Appui Technique aux Territoires (DA2T) Direction des Services aux Territoires (DST)
Service Coordination des Politiques d'Exploitation et de Gestion (CEPG)

Aménagement cyclable du rond-point de Girac à Prades-le-Lez

- Pôle Vallée du Lez -

- Projet Traversée Voie
- Tram Lignes
- Aménagement cyclable
- Équipement
- Signalisation
- Axe Magistral
- Contourne d'un Axe Magistral hors Métropole
- Axe de Liaison
- Contourne d'un Axe de Liaison hors Métropole
- Axe de Proximité
- Contourne d'un Axe de Proximité hors Métropole
- Plan territorial



La contre allée : état des lieux

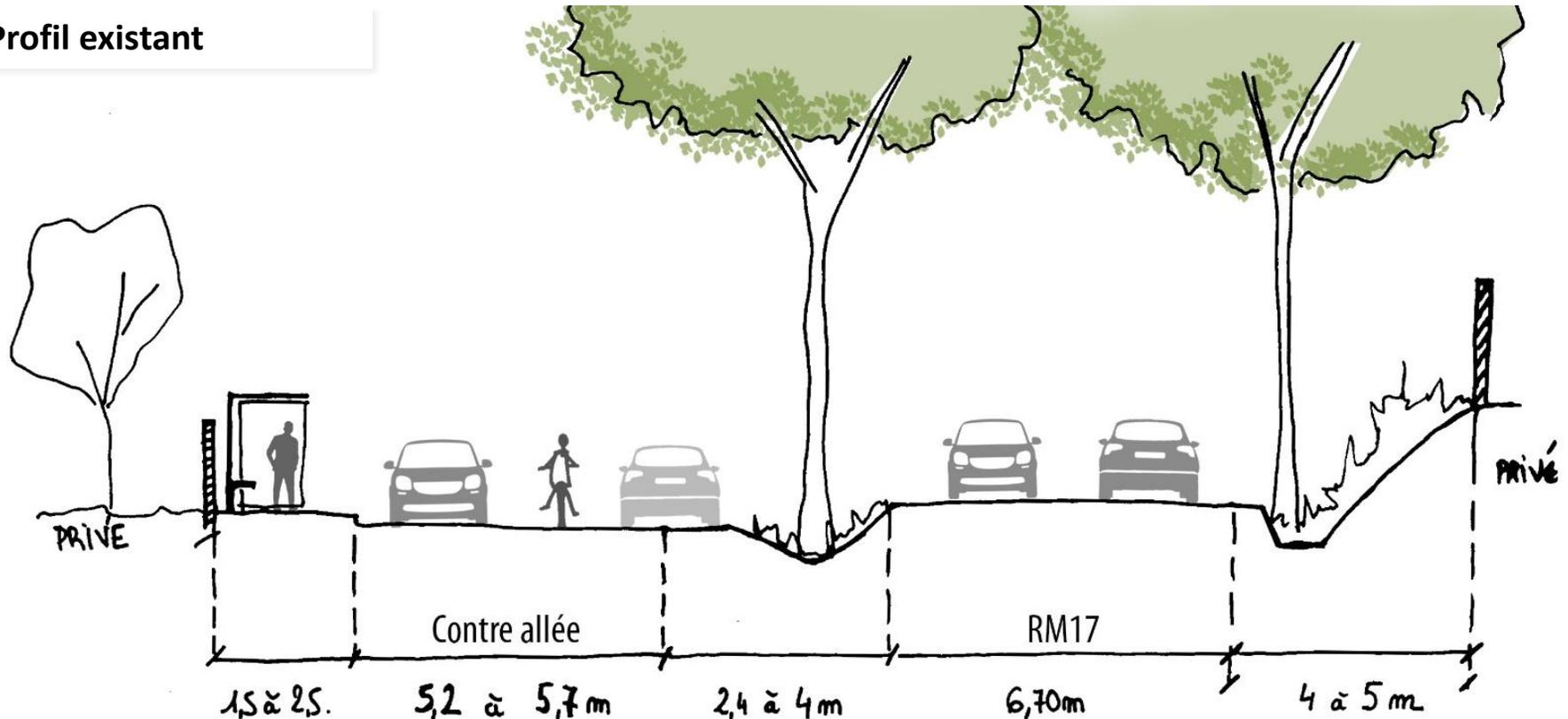
Des usages

- Circulation apaisée malgré quelques sensations de vitesse,
- Des piétons (un trottoir côté maisons),
- Ligne de bus (actuellement 3 arrêts),
- Des cyclistes sur la chaussée,
- Du stationnement sauvage sur le bas côté.



La contre allée : aménagement cyclable transitoire ?

Profil existant



Contre allée

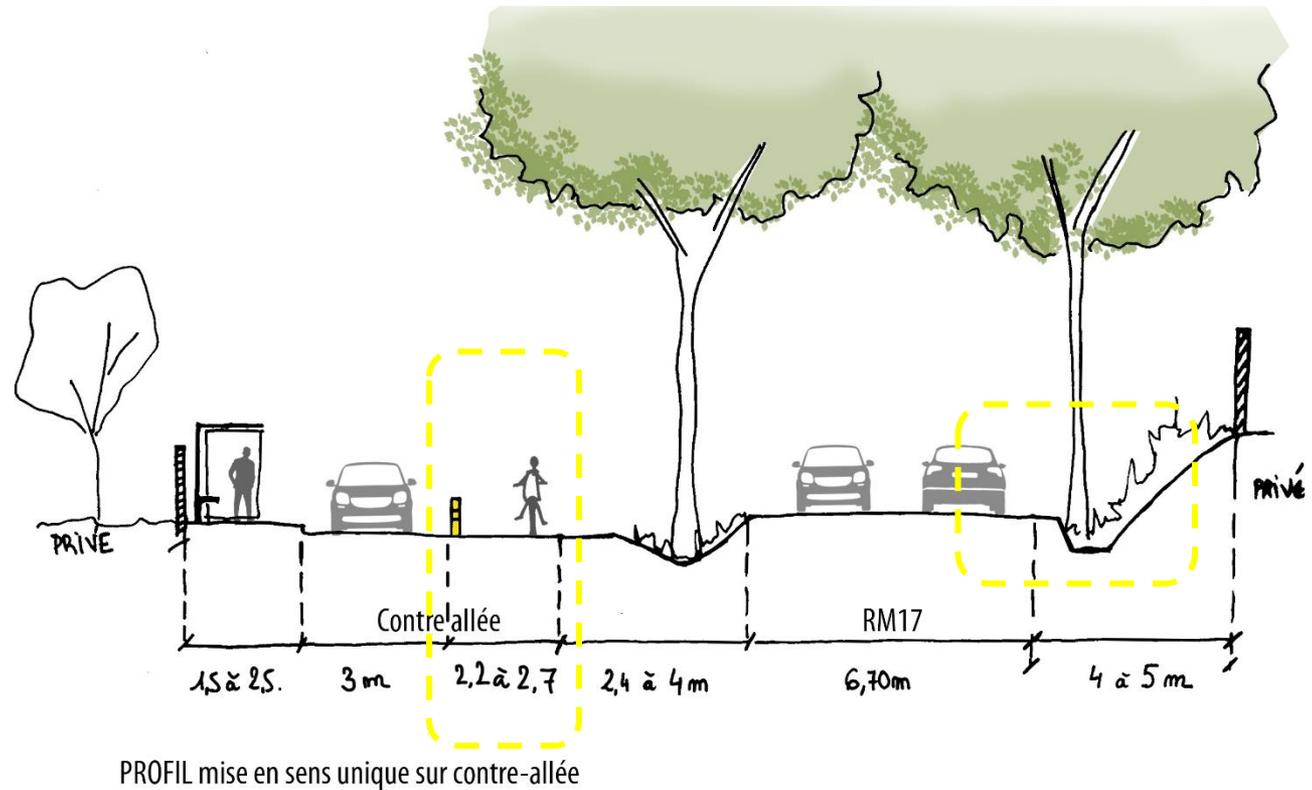
- Circulation apaisée malgré quelques sensations de vitesse,
- Des piétons (un trottoir côté maisons),
- Ligne de bus (actuellement 3 arrêts),
- Des cyclistes sur la chaussée,
- Du stationnement sauvage sur le bas côté.

RM17

- Trafic intense,
- Pas de circulation bus,
- Absence de trottoir,
- Traversées piétonnes au droit des intersections
- Quelques cyclistes circulent.

La contre allée : aménagement cyclable transitoire ?

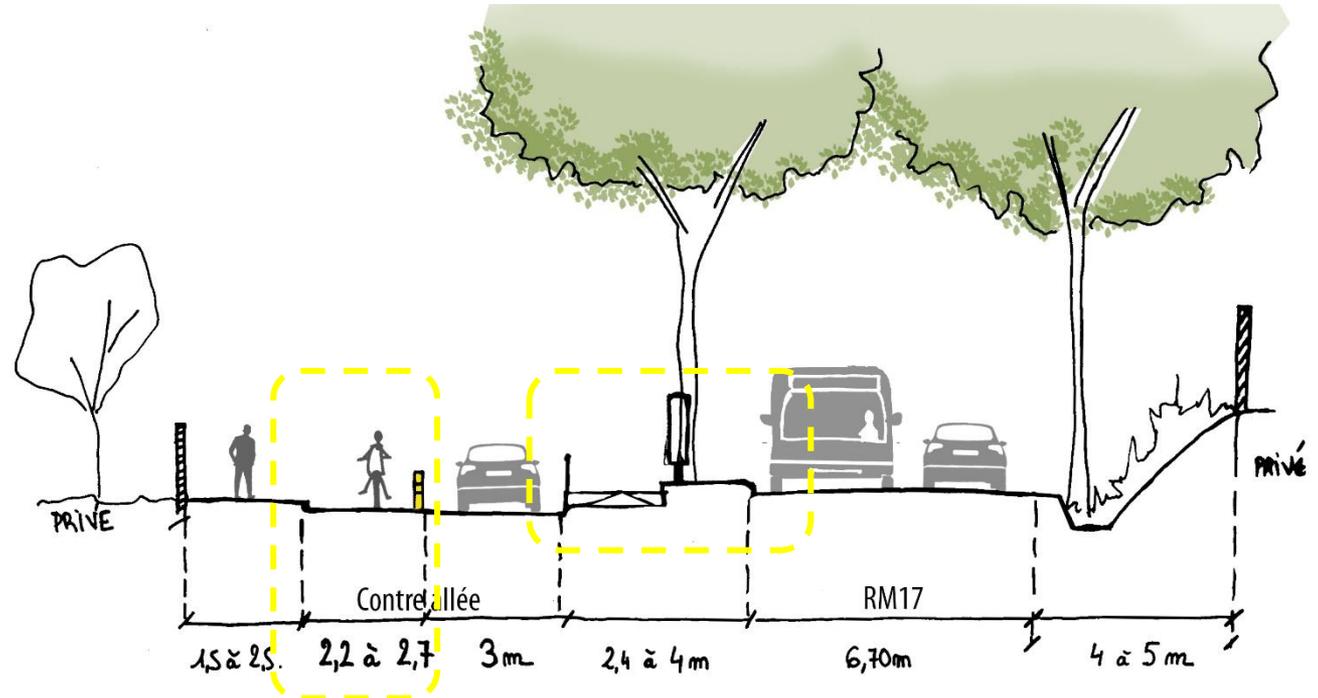
Scénario 1



- Voie en sens unique à 3m de largeur avec conservation des arrêts de bus coté trottoir,
- Piste cyclable 2,2m à 2,7m de largeur coté RM17,
- Plus de stationnement possible sur accotement contre allée,
- 2 arrêts de bus « transitoire » à aménager le long de la RM17 (Au droit d'Intermarché et au niveau de Moulin neuf),
- Aménagement tactique : conservation des équipements en place et intervention légère marquage et piste protégée par balise ou bordure.

La contre allée : aménagement cyclable transitoire ?

Scénario 2



PROFIL mise en sens unique sur contre-allée et arrêt de bus central

- Voie en sens unique à 3m de largeur,
- Piste cyclable 2,2m à 2,7m de largeur coté trottoir,
- Arrêt de bus « transitoire » à aménager le long de la RM17 (2 arrêts de bus : Intermarché et Moulin neuf),
- Aménagement tactique : conservation des équipements en place et intervention légère marquage et piste protégée par balise ou bordure.

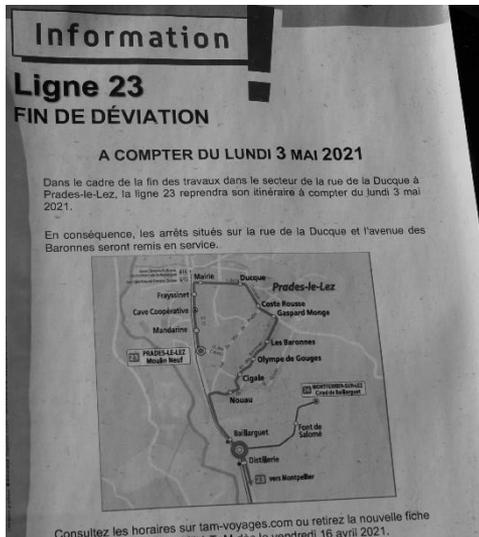
Bus sur contre allée ?

Modification du trajet des bus

Attention, modification de l'itinéraire de la ligne 23 aujourd'hui !

Le réaménagement du carrefour Mandarine devait permettre l'installation du terminus de la ligne 23 (avec possibilité de retournement).

Un PUP devait permettre de financer l'aménagement d'un giratoire au niveau de Mandarine : à la jonction de la contre allée et de la RM17 et ainsi permettre la giration des bus de la ligne 23.



Bus sur contre allée ? Proposition d'aménagement provisoire sur Mandarine

Création d'un nouveau terminus : MANDARINE

Un aménagement plus sommaire pourrait être envisagé afin d'installer le terminus de la ligne, de réorganiser le carrefour actuellement peu lisible et marquer l'axe cyclable.

Suite à cet aménagement, plus de bus ne circuleraient sur la contre allée.



Mise en sens unique de la rue de la Peyrade et mise en place d'une continuité cyclable

Giration du bus

Création du terminus

Modification des îlots centraux

Déplacement du feu de circulation et réduction de l'îlot central

La contre allée : aménagement cyclable transitoire ?

Scénario 1 et 2 sans les bus sur la contre allée

- PLUS DE BUS SUR CONTRE ALLEE donc pas d'aménagement d'arrêts transitoires à prévoir,
- Voie en sens unique peut-être réduite à 2,75m et **LA PISTE CYCLABLE ÉLARGIE**,

La contre allée : aménagement cyclable transitoire ?

Scénario 3 : le chaussidou



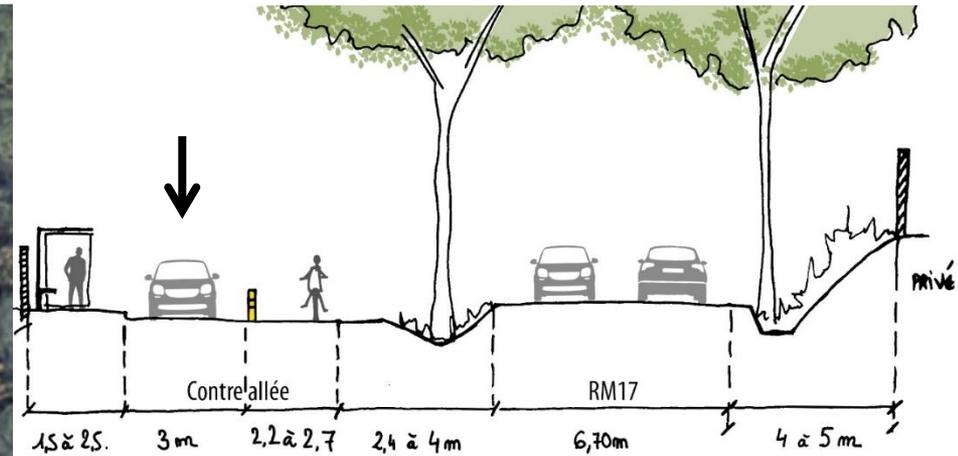
Mise en place d'un chaussidou sur la contre allée et amélioration des liaisons transversales afin de faciliter les accès à l'aménagement cyclable



- Possibilité de maintenir un double sens véhicule sur la contre allée,
- Aménagement cyclable donnant la priorité aux cycles sur les voitures,
- Aménagement tactique : conservation des équipements en place et intervention légère marquage et signalétique verticale.

Fin de l'aménagement transitoire : le giratoire des bisous

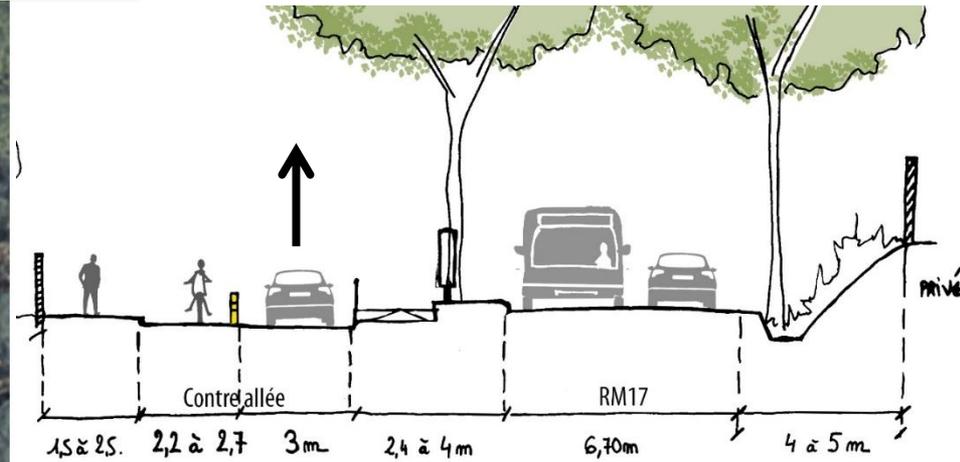
Scénario 1 : Sens de circulation sortant sur contre allée



- Sens véhicule sortant de la contre allée,
- Insertion des véhicules sur une voie dédiée,
- Traversée cyclable en 2 temps,
- Elargissement de l'îlot central.

Fin de l'aménagement transitoire : le giratoire des bisous

Scénario 2 : Sens de circulation entrant sur la contre allée



- Sens véhicule entrant sur la contre allée,
- Traversée cyclable en 2 temps mais dans la continuité,

Aménagement cyclable transitoire sur contre allée : définition d'un programme

Afin d'avancer dans l'étude d'un aménagement cyclable transitoire sur la contre allée, nous devons trancher sur les points suivants :

- Le sens de circulation sur la contre allée ?
- Le côté de la piste cyclable ?
+ facile d'accrocher les cyclistes venant des quartiers Est de Prades en mettant la piste au centre + permet de supprimer le stationnement sauvage.
- **LE MAINTIEN DES BUS SUR LA CONTRE ALLÉE ?**
La suppression des bus sur la contre allée permettrait de réduire la largeur de la voie de circulation voiture et donc de donner plus de confort à la piste transitoire + de ne pas investir dans des arrêts de bus transitoires.

